



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 38  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de votants : 34  
 Date de convocation : 19/09/2018

L'an Deux Mille DIX-HUIT le 27 SEPTEMBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 18h45 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET** : GESTION DES DECHETS : APPROBATION DCE  
 ET MODE DEVOLUTION PAR AOO

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ, MON, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL  
 L.FERRER (Thuir) à R.LEMORT  
 S.RAYNAL (Thuir) à D.RUIZ  
 T.VOISIN (Thuir) à N.MON  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusés:

BELLEGARDE Patrick (Passa)

Absents:

PUJOL Jean-Luc (Fourques)  
 CRUCQ Nadine (Fourques)  
 P.MAURY (Thuir)

Madame Jeanine ALBERT est élue secrétaire de séance.  
 Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**GESTION DES DECHETS DES DECHETTERIES – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION ET DU MODE DE DEVOLUTION PAR APPEL D'OFFRES OUVERT**

VU la délibération n°114/2014 autorisant la passation du marché de gestion, enlèvement et traitement des déchets par appel d'ouvert et fixant les modalités de consultation et de marchés,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et notamment des articles 78 et 80

VU la compétence obligatoire de la Communauté en matière de gestion des déchets

Le Président **EXPOSE** que le contrat de fournitures de services liés à la collecte, la gestion, le traitement et la revalorisation des déchets des déchetteries prend fin au 31.12.2018 ;

IL **INFORME** qu'il y a lieu de relancer le marché pour la location, l'entretien, l'enlèvement et le transport de bennes et la prise en charge du traitement des déchets.

Et **PRECISE** que ledit marché sera passé sous le format d'un accord-cadre avec minimum et maximum passé en application des articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et donnant lieu à émission de bons de commande.

Le montant annuel des prestations est estimé entre 150 000 et 245 000 € HT.

**PROPOSE** de lancer la consultation pour un marché par accord cadre selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée de un an reconductible trois fois.

**DEMANDE D'ADOPTER** le dossier de consultation pour la prestation définie comme suit :

- Location des bennes
- Transport des déchets (fer, carton, bois, déchets verts, tout-venant, gravats)
- Traitement (voire valorisation et rachat), sauf ceux pris en charge par le SYDE TOM directement ou via ses prestataires

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,  
**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises et le règlement de consultation

**DECIDE** d'engager la procédure de passation du marché public relatif à la gestion des déchets collectés dans les déchetteries pour un montant prévisionnel annuel de 245 000 €HT maxi, soit 980 000 €HT sur la durée globale du marché.

**DIT** que les dépenses afférentes à cette prestation seront inscrites sur le Budget Prévisionnel 2019 et suivants, section de fonctionnement article 611 chapitre 011

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés concernant cet appel d'offres avec les titulaires retenus par la commission d'Appel d'Offres.

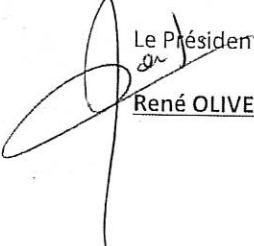
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180927-100-18TabEffect-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2018

Le Président  
  
René OLIVE